

Note à l'attention des associations candidates à l'appel à projets Jeunesse & Sport de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne en partenariat avec Les entreprises s'engagent

Sommaire

1. Présentation de la FNCE et de son appel à projets annuel
2. Présentation de la Communauté Les entreprises s'engagent et son programme d'inclusion par le sport
3. Le partenariat FNCE et Les entreprises s'engagent pour l'appel à projets 2024 jeunesse et sport
4. Les caisses régionales de la FNCE et leur fonctionnement
5. La démarche des Clubs Sportifs Engagés, un dispositif qui s'inscrit dans les conditions de l'appel à projets
 - a. Qu'est-ce que la démarche des Clubs Sportifs Engagés ?
 - b. Le spectre d'action des Clubs Sportifs Engagés en dehors de l'appel à projets
 - c. Zoom sur les 3 actions éligibles dans le cadre de l'appel à projets
6. Le dossier de candidature
7. Le fonctionnement administratif et financier via l'organe Les entreprises s'engagent
8. La communication attenante à l'appel à projets
9. Le reporting attenante à l'appel à projets

1. Présentation de la FNCE et de son appel à projets annuel

Créé en 1818, le réseau des Caisses d'Épargne accompagne l'ensemble des décideurs qui impulsent l'économie des territoires : entreprises, acteurs de l'économie sociale, du logement social, collectivités territoriales, secteur public ...

La Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), est l'organe de représentation et de concertation entre les Caisses d'Épargne, notamment chargé de définir, coordonner et promouvoir les actions de responsabilité sociétales. Marquées par un engagement philanthropique ancré dans leur histoire et leurs valeurs, les Caisses d'Épargne sont en effet l'un des premiers mécènes de France par le soutien qu'elles apportent à des actions d'intérêt général, dont la spécificité réside dans leur ancrage territorial.

Depuis 2022, la FNCE lance un appel à projets annuel via chacune de ses 15 caisses régionales. En effet, Les Caisses d'Épargne sont historiquement engagées pour répondre aux besoins des territoires et être actrices du changement. Un engagement porté par leur modèle coopératif de banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et appartenant à ses clients-sociétaires.

Preuve en est, elles ont consacré 22,8 millions d'euros en 2022 pour soutenir plus de 1 200 projets portés par des structures telles que les banques alimentaires, Emmaüs, France Active ou le réseau Envie. Une politique de partenariat et de mécénat active qu'elles entendent poursuivre et amplifier dans les prochaines années.

En 2023, cet appel à projets était centré sur le soutien des associations à la jeunesse de manière générale.

Pour 2024, l'appel à projets resserre sa cible : les structures éligibles seront les associations, structures d'intérêt général ou clubs sportifs, tous éligibles au mécénat, qui soutiennent l'inclusion des jeunes par le sport.

L'appel à projets sera ouvert du 15 avril au 28 juin 2024 et se fait donc en partenariat avec la Communauté " Les entreprises s'engagent", opérateur d'Etat, via le programme "Les Clubs Sportifs Engagés" hébergé chez France Travail.

2. Présentation de la Communauté Les entreprises s'engagent et son programme d'inclusion par le sport

La Communauté Les entreprises s'engagent est l'espace privilégié de coopération entre l'État et les entreprises pour accompagner l'engagement pour une société inclusive et un monde durable de ces dernières. Elle a été initiée par le Président de la République en juillet 2018 et est, depuis avril 2022, animée par un groupement d'intérêt public, "Les entreprises s'engagent" dont les membres constitutifs sont le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, France Travail et l'Association des mécènes de la Communauté. Elle se décline au plus près des territoires grâce à ses 101 clubs départementaux, permettant aux entreprises de se réunir, de partager et d'agir ensemble en lien avec les services de l'Etat et la société civile.

La méthode « Les entreprises s'engagent » est de mettre toute la force de frappe des entreprises, des acteurs de la société civile et réseaux d'entreprises et le rôle de facilitateur de l'Etat au service de grandes causes sociales et environnementales (jeunesse, handicap, réfugiés, quartiers prioritaires, emploi des seniors, sobriété énergétique et inclusion par le sport). C'est une méthode inédite, plus proche du terrain dont l'objectif est de faire converger les solutions, par un dialogue renforcé et une coopération permanente entre Etat et entreprises.

Les entreprises s'engagent aujourd'hui, c'est :

- **80 000 entreprises engagées** de toute taille et tout secteur à travers ses **101 clubs départementaux** et un objectif de 150 000 en 2026.
- 400 personnes mobilisées sur tout le territoire au quotidien
- 1000 événements dans les clubs chaque année
- 27 entreprises mécènes

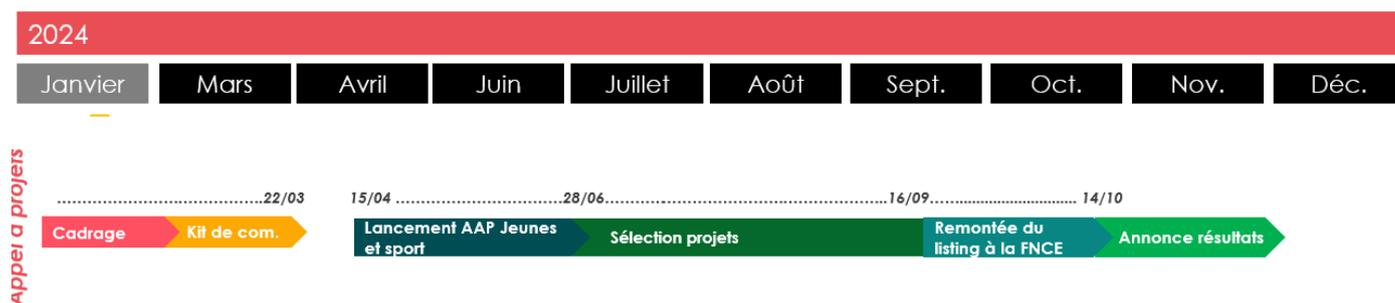
Le programme d'engagement pour le sport et les JOP 2024 Les entreprises s'engagent se décline en trois axes fondamentaux :

- Soutenir l'insertion professionnelle des athlètes de haut niveau
- Développer la pratique sportive en milieu professionnel
- **S'engager pour l'inclusion par le sport : cet axe englobe toutes les actions des Clubs Sportifs Engagés que nous développerons plus bas.**

3. Le partenariat FNCE et Les entreprises s'engagent pour l'appel à projets 2024 jeunesse et sport

La Communauté « Les entreprises s'engagent » et la FNCE sont toutes deux engagées sur la thématique sport, et plus spécifiquement sur l'inclusion par le sport et souhaitent s'unir pour proposer un appel à projet commun, diffusé et mis en œuvre dans chacune des 15 Caisses d'Épargne régionales entre avril et juin 2024 sur la thématique "jeunesse et sport" auxquels les clubs sportifs membres de la dynamique nationale "Les Clubs Sportifs Engagés" pourront répondre auprès de chaque Caisse d'Épargne régionale sur leur territoire d'implantation. Toute autre association développant un projet d'inclusion par le sport à destination des jeunes reste éligible à l'appel à projets.

Le calendrier :



4. La démarche des Clubs Sportifs Engagés, un dispositif qui s'inscrit dans les conditions de l'appel à projets

a. Qu'est-ce que la démarche des Clubs Sportifs Engagés ?

“Les Clubs Sportifs Engagés”, c'est la communauté des associations sportives qui vise à inspirer et rendre accessible au plus grand nombre l'engagement pour l'insertion par et dans le sport. Elle s'inscrit dans la pleine volonté du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités de construire l'héritage social des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Plus de 500 clubs sportifs sont déjà engagés fin 2023 et de nombreuses associations, acteurs du service public de l'emploi et entreprises sont déjà mobilisés. Ensemble, ils sont les pionniers de la communauté « Les Clubs Sportifs Engagés » en développement sur l'ensemble du territoire.

A terme, cette communauté souhaite réunir des clubs sportifs, quel que soit leur niveau d'engagement, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des décideurs, des associations, des entreprises et des leaders engagés issus de toutes sphères.

Sa mission est de valoriser le rôle des associations sportives dans la société, quels que soient leur taille et leurs moyens, pour une société plus inclusive. Avec un objectif de rassembler 10 000 Clubs Sportifs Engagés en 2024, 30 000 d'ici 5 ans et de développer leur parcours d'engagement pour faire face aux grands défis sociaux et environnementaux.

b. Le spectre d'action des Clubs Sportifs Engagés en dehors de l'appel à projets

Les actions développées par Les Clubs Sportifs Engagés au sein du programme d'engagement pour le sport et les JOP 2024 porté par Les entreprises s'engagent sont (en gras les 3 actions sélectionnées pour bénéficier d'un soutien via l'appel à projets) :

- Aller vers et agir directement sur le terrain des jeunes
 - Formation d'un référent insertion dans les clubs pour identifier et accompagner les bénéficiaires directement depuis le club sportif.
 - **Découverte des métiers et des entreprises** : les clubs sportifs facilitent la connaissance des divers métiers et des entreprises disponibles en organisant des forums et des événements dédiés.
 - Organisation **d'actions de proximité en pied d'immeubles** pour toucher des publics défavorisés / éloignés de l'emploi.
- Le sport comme levier de remobilisation professionnelle
 - Stages de remobilisation professionnelle
 - Ouverture du mentorat aux jeunes des clubs sportifs afin de bénéficier d'un accompagnement renforcé
- Recruter autrement
 - Les clubs sportifs deviennent des connexions directes entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs, via **les opérations Du stade vers l'emploi**, organisées en partenariat avec France Travail et proposent d'adapter le format sur une demi-journée pour en permettre de démultiplier le déploiement en local. Objectifs de l'opération : lever les préjugés à l'embauche, créer du lien, découvrir les soft skills des personnes à travers une activité sportive.

c. Zoom sur les 3 actions éligibles dans le cadre de l'appel à projets

Forum et événements dédiés à la découverte des métiers organisés directement au sein et par les clubs sportifs

L'objectif ici est de créer la rencontre entre les entreprises et les jeunes bénéficiaires des clubs sportifs, directement au sein des clubs sportifs, lieu de sociabilisation pour les jeunes. **Il s'agit donc d'une action inter-entreprise à laquelle les Caisses d'Épargne et leurs collaborateurs pourront participer et pourront également mobiliser des entreprises clientes si elles le souhaitent, afin de renforcer leur engagement RSE auprès de leurs clients.** Les clubs départementaux Les entreprises s'engagent pourront également mobiliser

leurs entreprises membres pour participer à ces forums métiers et ainsi présenter le maximum de métiers aux jeunes, en adéquation avec les réalités du marché du travail du territoire.

Des actions sportives de proximité en pied d'immeubles auprès des publics jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et/ou éloignés de l'emploi

L'objectif ici est d'aller toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi qui ne sont pas identifiés par les opérateurs de l'emploi classiques, à travers une action d'aller-vers, de pratique sportive, aux pieds d'immeubles.

Des actions de recrutement inclusif par le sport Du stade vers l'emploi opérées en partenariat avec France Travail.

Sur un format d'une demi-journée, l'objectif est de créer la rencontre entre demandeurs d'emploi et recruteurs à travers une pratique sportive. Une première partie de l'action est la pratique sportive entre demandeurs d'emploi et recruteurs, de manière anonymisée, afin de créer un lien informel et pour les recruteurs, se rendre compte des soft skills des demandeurs d'emploi en dehors d'un cadre classique d'entretien. Une fois la pratique sportive terminée, levée d'anonymat et entretien d'embauche réalisé.

Il s'agit ici **d'une action inter-entreprise à laquelle les Caisses d'Épargne sur les territoires et leurs collaborateurs pourront participer et pourront mobiliser leurs entreprises clientes si elles le souhaitent, afin de renforcer leur engagement RSE auprès de leurs clients.** Les clubs départementaux Les entreprises s'engagent pourront également mobiliser leurs entreprises membres pour y participer.

Détails budgétaires par action - estimatifs, pouvant varier d'un club à l'autre fonction du territoire

Actions sportives en pied d'immeuble

<i>Ressources Humaines</i>	2280
dont Educateur sportif (1 personne X 2h X 30 semaines à 30€/h)	1800
dont Coordinateur 12h à 40€/h	480
<i>Logistique</i>	350
dont Matériels sportifs (chasubles etc...)	350
dont Location terrain	0

<i>Autres</i>	370
dont Collation	200
dont divers	170
TOTAL	3000

Forum des métiers

<i>Ressources Humaines</i>	560
dont Educateurs sportifs (2 X 4h à 30€/h)	240
dont Coordinateur 8h à 40€/h	320
<i>Logistique</i>	500
dont Matériels sportifs (chasubles etc...)	200
dont Location terrain 3h	300
<i>Autres</i>	440
dont Collation	200
dont divers	240
TOTAL	1500

Du stade vers l'emploi

<i>Ressources Humaines</i>	1080
dont Educateurs sportifs (5 X 4h à 30€/h)	600
dont Coordinateur 12h à 40€/h	480
<i>Logistique</i>	650
dont Matériels sportifs (chasubles etc...)	350
dont Location terrain 3h	300
<i>Autres</i>	770
dont Collation	500
dont divers	270
TOTAL	2500

5. Le dossier de candidature

Vous munir :

- des statuts de votre structure
- de la liste des membres du CA ou équivalent
- du compte de résultat et du bilan si existants
- du budget de l'exercice en cours
- du budget lié au projet
- du devis lié au projet

Point d'attention : certaines caisses régionales ne donnent la subvention que sur présentation des factures une fois le projet terminé. Il est donc primordial de vous renseigner auprès de votre caisse et de conserver les dépenses associées (tel que prévu dans le budget qui sera communiqué à la Caisse d'Épargne) pour prévoir un versement effectif de la subvention.

a. Cas d'un club sportif déjà signataire de la charte Club Sportif Engagé

Le club devra cocher dans l'appel à projets la case :

“Je suis signataire de la charte Clubs Sportifs Engagés”

La réponse sera remontée par la FNCE ce qui permettra aux équipes nationales d'assurer le suivi des réponses aux appels à projet avec les clubs déjà signataires.

b. Cas d'un club sportif non encore signataire de la charte Club Sportif Engagé

Le club devra cocher dans l'appel à projets la case :

“Je ne suis pas signataire de la charte Clubs Sportifs Engagés”

Et ensuite indiquer Oui ou Non à la question :

“Souhaitez-vous entrer dans la dynamique des Clubs Sportifs Engagés ?”

> Si oui, l'équipe nationale des Clubs Sportifs Engagés, organisme public hébergé chez France Travail, recontactera le club afin de lui proposer la signature de la charte d'engagement.

6. Le fonctionnement administratif et financier via l'organe Les entreprises s'engagent

Les entreprises s'engagent est une structure d'intérêt général habilitée à recevoir du mécénat. Toutes les subventions fléchées des caisses régionales vers un club sportif de la démarche des Clubs Sportifs Engagés transiteront par le Groupement d'Intérêt Public Les entreprises s'engagent, qui immédiatement après réception reverse le montant au club sportif. Les entreprises s'engagent se charge donc de l'émission des reçus fiscaux correspondants. Les clubs sportifs doivent impérativement remonter leur RIB à leur interlocuteur de l'équipe nationale des Clubs Sportifs Engagés.

7. La communication attenante à l'appel à projets

Au niveau local, la déclinaison de l'annonce du partenariat sera assurée par les Caisses d'Épargne régionales et les clubs sportifs. Un kit de communication est fourni aux Clubs Sportifs Engagés soutenus pour communiquer localement, et notamment sur leurs site et réseaux sociaux, sur le soutien des caisses régionales :

- projet de communiqué de presse commun à adapter avec la caisse régionale
- proposition d'événement de signature de la convention entre le club sportif engagé, la Caisse d'Épargne régionale et la Communauté « Les entreprises s'engagent »

Un détail sera fourni par votre caisse régionale.

Le logo de chaque Caisse d'Épargne ainsi que celui de la Communauté « Les entreprises s'engagent » seront apposés :

- sur les supports de communication relatifs à l'appel à projet régional
- sur des supports lors des actions mises en œuvre par « les Clubs Sportifs Engagés » soutenues par les Caisses d'Épargne.

Les Caisses d'Épargne pourront se mobiliser auprès des clubs sportifs pour participer aux actions et y prendre la parole en tant que mécène du projet. Des actions complémentaires spécifiques pour les Caisses d'Épargne pourront être organisées avec les clubs sportifs.

8. Le reporting attendant à l'appel à projets

La Communauté « Les entreprises s'engagent », en lien avec l'équipe nationale des Clubs Sportifs Engagés, coordonne les remontées des reportings des actions soutenues par les Caisses d'Épargne aux Clubs Sportifs Engagés et assure la transmission des bilans à ces dernières ainsi qu'à la FNCE.

Cela permettra une double lecture : l'impact local Caisse d'Épargne par Caisse d'Épargne ainsi que l'impact national du soutien des Caisses d'Épargne.

Les clubs soutenus devront donc fournir les indicateurs suivants après réalisation des actions:

- nombre de référents insertion formés
- nombre de forums des métiers
- nombre d'opération Du stade vers l'emploi
- nombre d'actions d'aller vers
- nombre d'actions supplémentaires organisées volontairement par les clubs sportifs
- nombre de bénéficiaires
- témoignages de référents insertion, fédérations sportives et bénéficiaires

Pour tous ces indicateurs, identification de la participation des Caisses d'Épargne dans le processus.